

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT DE COTISATION INDIVIDUELLE

(AFESH-UQAM)
405 rue Ste-Catherine Est, J-M770
CP 8888, succ. Centre-Ville
Montréal, H3C 3P8
514-987-3000 poste 2633
afesh@uqam.ca
www.uqam.ca/afesh



Nom : _____

Prénom : _____

Code permanent : _____

Programme : _____

Adresse postale

(si vous désirez recevoir le remboursement par la poste):

Je, soussigné-e (**prénom et nom**) _____, étudiant-e en (**programme**) _____, demande le remboursement de ma cotisation étudiante versée pour la session (**session et année**) _____.

Par la présente je renonce à mon droit d'être défendu-e par mon syndicat étudiant.

Je comprends que je renonce ainsi à toute possibilité de mandater des délégué-e-s ou d'être moi-même délégué-e dans les instances de l'UQAM et d'ailleurs.

Je renonce à être membre de l'association et par la même occasion à mon droit de parole et de vote lors des assemblées, que les conséquences des décisions de celles-ci me touchent ou non. Je m'expose donc à subir les décisions de l'Assemblée générale ou d'un vote en référendum sans toutefois pouvoir y participer.

Je renonce à pouvoir bénéficier de tout service offert par l'association, incluant les assurances collectives et les subventions de projets étudiants. J'accepte par conséquent que l'AFESH entreprenne des démarches auprès du régime d'assurances collectives en vue de me retirer de la couverture offerte par le régime.

Je renonce au support de l'association lors de litige académique avec un ou une de mes enseignant-es ou avec un des corps administratifs et services de l'UQAM. Je conçois dès lors que mes droits et privilèges ne sont plus protégés par l'Association, tant comme membre individuel que dans un recours collectif.

Je renonce à tous mes droits de syndiqué-e. J'affirme comprendre et assumer les conséquences de ce choix.

Ci-joint une preuve de paiement de ma cotisation étudiante.

Règlements

Veuillez noter qu'en vertu des règlements de l'AFESH-UQAM, la cotisation étudiante ne peut être remboursée que si le présent formulaire est remis dans les **quinze (15 jours) ouvrables** à partir du début de la session.

Une fois cette condition remplie, le remboursement sera effectué dans un délai de deux semaines suivant la remise d'une preuve de paiement de la cotisation (relevé d'inscription-facture). Celle-ci peut cependant être produite après le délai des trente jours ouvrables.

Date

Signature du requérant ou de la requérante

Signature du ou de la responsable de l'AFESH